MRC de
MARIA-CHAPDELAINE

Dolbeau-Mistassini, le 2 avril 2015

Monsieur Serge Simard
Bureau de projet du Sommet
économique régional
227, rue Racine Est, Bureau RC.03
Chicoutimi (Québec0 G7H 7B4

Réf. : Sommet économique régional

Objet : Mémoire de la MRC de Maria-Chapdelaine

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le mémoire de la MRC de Maria-Chapdelaine qui vous est déposé en vue de la consultation publique qui se tiendra le 23 avril prochain au Motel Chute des pères de Dolbeau-Mistassini à compter de 18 h ainsi qu'au sommet économique régional du 18 juin à Alma.

Nous vous ferons parvenir les fiches projets avant notre rencontre du 23 avril.

Souhaitant que nous fassions un succès de cette rencontre régionale, veuillez agréer, Monsieur Simard, l'expression de nos meilleures salutations.

Jean-Pierre Boivin,
Préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine

173, boul. Saint-Michel, Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4N9
Tél. : 418 276-2131 • Téléc. : 418 276-7043 • Courriel : admin@mrcmaria.qc.ca • www.mrcdemaria-chapdelaine.ca

Mémoire

SOMMET ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

ASSURER NOTRE AVENIR, C'EST RECONNAÎTRE QUE

- La forêt doit prioritairement faire vivre les gens qui l'habitent
- L'énergie doit avoir des retombées permanentes localement
- L'emploi gouvernemental doit servir de levier de développpement à tous

ASSURONS NOTRE AVENIR ENSEMBLE !

Un milieu qui se lève !
Une région qui nous appuie !
Des compagnies qui nous respectent !
Des gouvernements qui s'engagent !

Mémoire **«Une nature généreuse pour partager l'avenir »**
déposé par Jean-Pierre Boivin, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine
173, Boul. St-Michel. Dolbeau-Mistassini, Qc. G8L 4N9. Tél: 418-276-2131
Le 2 avril 2015

Table des matières

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE 1
INTRODUCTION 2
UNE NATURE GÉNÉREUSE POUR PARTAGER L'AVENIR 2
THÈME 1 : RENFORCER LES CONDITIONS DE SUCCÈS 3
1. LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION ET LES OUTILS DE DÉVELOPPEMENT 3
1.1 Le réseau routier 3
1.2 Le réseau ferroviaire 4
1.3 Les autres infrastructures de transport 4
1.4 Les infrastructures de communication 5
1.5 Les outils de développement 5
1.5.1 Faciliter l'essor des PME et stimuler l'entrepreneuriat 5
1.5.2 Les aires et parcs industriels 6
1.5.3 Le gaz naturel 6
THÈME II : CONSOLIDER ET ACCROÎTRE LES SECTEURS STRUCTURANTS 7
2.1 La forêt 7
2.2 L'énergie et l'aluminium 8
2.3 L'agriculture et l'agroalimentaire 9
2.4 Le tourisme et la culture 10
THÈME III : DÉVELOPPER DE NOUVEAUX PILIERS 12
3.1 La filière forestière 12
3.2 Les produits d'ingénierie 12
3.3 La filière agroalimentaire 12
3.4 Les mines 12
3.5 La filière énergétique 13
3.6 La filière touristique 13
3.7 Les emplois gouvernementaux 13
3.8 Le pôle fourrure 13
3.9 Contrat de relance 13
CONCLUSION 14
ANNEXE I : FICHES PROJETS 15

UNE NATURE GÉNÉREUSE POUR PARTAGER L'AVENIR

Riche de son territoire de 40 000 k^2 (le 5^e d'importance au Québec), de sa population (25 235 h), de son parterre forestier (le plus vaste territoire commercial du Québec) et de son réseau hydroélectrique (produit 90% de l'approvisionnement du Lac St-Jean); la MRC de Maria-Chapdelaine par son dynamisme, sa solidarité et son ancrage au territoire est une collectivité diversifiée et outillée qui mise sur sa fierté culturelle et sa nature généreuse pour assurer son avenir. Elle s'inscrit à ce sommet avec sa contribution pour assurer le plein développement de la région Saguenay Lac St-Jean dans la perspective de réduire les écarts qui persistent.

Nous retenons comme priorité de miser sur la disponibilité, la qualité et l'efficacité des infrastructures d'accueil pour bénéficier des travaux générés par le Plan nord tout en maintenant l'accès aux marchés extérieurs.

Une préoccupation doit être portée sur les chemins multiressources et sur le projet réseau transboréal au chapitre du transport routier. Une stratégie régionale du réseau ferroviaire incluant la ligne Triquet-Dolbeau et le projet de pont ferroviaire sur la rivière Mistassini doivent s'inscrire dans cette stratégie.

Le développement de nos cinq aéroports, les transports en commun et les infrastructures de communication sont aux lots de nos préoccupations. Il est pertinent de rappeler l'importance de soutenir nos entrepreneurs et la PME dans notre tissu industriel et adapter nos aides selon leur niveau de croissance. Nous reconnaissons l'économie sociale comme un acteur important chez nous.

Pour soutenir nos promoteurs, nous mettons à l'avant-scène notre projet de parc industriel de la MRC et l'extension du réseau de gaz naturel comme outil indispensable de développement.

Force est de constater que ce sont encore les secteurs traditionnels de notre économie qui sont les locomotives presque exclusives de notre développement. Nos efforts doivent prioritairement être accordés au secteur forestier afin que nous puissions encore vivre de cette ressource. La production de plants forestiers, la sylviculture et l'accroissement de la possibilité forestière dans les zones stratégiques sont la base de cette industrie. Les produits forestiers non ligneux, le soutien à nos entreprises de transformation en sciage et dans le secteur des pâtes et papiers doivent être soutenus. Le projet de forêt de proximité de la MRC s'inscrit parmi nos priorités. Nous croyons encore à notre potentiel énergétique et poursuivons toujours vers la réalisation d'un projet d'aluminerie sur notre territoire. Nous voulons assumer un leadership régional dans la production et la transformation de petits fruits surtout en ce qui concerne le bleuet et la canneberge et nous voulons renforcir notre expertise en production de la pomme de terre. Nous voulons expérimenter un projet d'abattoir mobile. Pour réaliser nos ambitions agricoles, nous mettrons à l'avant-plan la ferme de recherche de Normandin et nos deux laboratoires agroalimentaires.

Nous avons mis en place un plan de développement touristique qui comprend l'addition de deux générateurs d'achalandage majeurs, le soutien au tourisme rural dont le Musée Louis-Hémon et le développement du Parc des Grandes-Rivières supporté par le lien intégrateur pour s'inscrire dans la dynamique touristique régionale.

Nous requérons du support financier pour continuer notre plan de diversification orienté sur nos filières forestière, agricole, touristique, énergétique et produits d'ingénierie. Nous misons sur la décentralisation des services gouvernementaux et sur le pôle de fourrure pour assurer le secteur d'expertise créateur d'emplois.

Finalement, nous affirmons que la MRC de Maria-Chapdelaine est outillée pour prendre les responsabilités sur notre territoire et nous le ferons avec les leviers nécessaires qui incombent à ses responsabilités. Nous avons des idées et des projets pour envisager avec optimisme l'avenir économique de notre coin de pays. Nous recherchons de s'associer avec des partenaires sans compétition sur certains dossiers régionaux et dans le respect dans d'autres dossiers plus locaux.

INTRODUCTION

Nous avons été invités par le gouvernement du Québec à soumettre un mémoire qui s'inscrit dans le processus du sommet économique régional. La mission de la MRC de Maria-Chapdelaine est de :

« Concerter sa communauté dans son engagement à protéger, planifier et développer son cadre de vie en réponse à ses besoins actuels et futurs! »

Ce mémoire est le fruit de plusieurs consultations publiques. Celles-ci se sont tenues au cours des deux dernières années dans le cadre des programmes de diversification, du pacte rural, des plans stratégiques pour l'agriculture et le tourisme ainsi que de l'exercice de Vision 2025. Les enjeux prioritaires de développement de la MRC de Maria-Chapdelaine sont:

- Le maintien et l'accroissement de notre population;
- La gouvernance et la gestion collective de notre territoire et de ses ressources naturelles;
- Le renforcement de notre structure économique, secteurs forestier, agricole, touristique, industriel et commercial;
- L'accessibilité et la pérennité de nos réseaux de transport, de nos infrastructures et de nos équipements; et,
- Le développement de projets économiques structurants.

Pour répondre à ces enjeux, nous nous sommes donné la vision suivante :

« Par son dynamisme, sa solidarité et son ancrage au territoire, Maria-Chapdelaine est une collectivité diversifiée et outillée qui mise sur sa fierté culturelle et sa nature généreuse pour assurer son avenir! »

C'est avec nos valeurs de respect, d'équité, de solidarité, d'engagement et d'audace que la MRC de Maria-Chapdelaine s'inscrit à l'intérieur de ce sommet en amenant sa contribution à la réflexion régionale. Nous souhaitons développer pleinement notre potentiel tout en réduisant les écarts qui prévalent dans notre région et entre notre région et le Québec. Ce mémoire reflète l'importance de miser sur nos infrastructures d'accueil et la qualité de nos entrepreneurs. Il présente nos préoccupations, mais aussi les projets qui permettront de consolider et d'accroître nos secteurs structurants. Enfin, il présente les filières de diversification et les piliers de développement que nous entendons mettre en œuvre.

UNE NATURE GÉNÉREUSE POUR PARTAGER L'AVENIR

La MRC de Maria-Chapdelaine, **5e en importance au Québec** de par sa superficie, est située au nord-ouest du lac Saint-Jean et couvre un territoire de 40 000 km^2, presque aussi vaste que celui de la Suisse.

Plus de 95 % du territoire est de tenure publique. La population de la MRC qui compte 25 235 habitants se concentre en bordure du lac Saint-Jean. Au sud de son territoire, on trouve douze municipalités. Les deux villes les plus importantes sont Dolbeau-Mistassini avec 14 396 habitants et Normandin avec 3 189 habitants.

La forêt de Maria-Chapdelaine est **le plus vaste territoire forestier commercial du Québec**. Les principaux tributaires du lac Saint-Jean coulent sur son territoire. Ils **représentent 90 % de l'approvisionnement** hydrique de cette mer intérieure.

À l'instar de plusieurs autres régions du Québec, **la population ne cesse de décroître** et les perspectives nous portent à croire, si rien n'est fait, que cette tendance lourde devrait se maintenir. Nous détenons d'ailleurs le premier rang régional à cet égard. Toujours par rapport à la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, sa population vieillit plus vite, elle est la moins scolarisée, même avec l'abondance de ses richesses, elle enregistre le **plus faible revenu disponible par ménage.** Ses emplois sont concentrés dans le secteur primaire et on note une sous-représentation des emplois gouvernementaux et paragouvernementaux.

THÈME 1 : RENFORCER LES CONDITIONS DE SUCCÈS

Pour assurer le développement économique de notre région et de ses entreprises, il est essentiel de miser sur la **disponibilité**, la **qualité** et l'**efficacité** des **infrastructures d'accueil**. Le réseau routier, le réseau ferroviaire de transport et les infrastructures tels les aéroports et ports de mer doivent s'inscrire dans une stratégie régionale qui nous assure de bénéficier des retombées des travaux générés par le Plan nord tout en nous permettant un accès aux marchés internationaux. C'est la responsabilité des municipalités, des MRC ainsi que des gouvernements d'investir dans ces infrastructures. Pour faciliter l'essor des PME et stimuler l'entrepreneuriat local et régional, le territoire de la MRC cible comme priorités locale et régionale : le développement des infrastructures de transport et de communication, les aires industrielles et le gaz naturel.

1. LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION ET LES OUTILS DE DÉVELOPPEMENT

Les infrastructures de transport sont essentiellement reliées au transport routier, au transport ferroviaire, aux aéroports et aux ports de mer. Les technologies de l'information et des communications (TIC) sont des moyens structurants de développement économique au même titre que l'accès à des parcs industriels et au gaz naturel.

1.1 Le réseau routier

Les réseaux routiers supérieurs, locaux et multiressources sont de la responsabilité du gouvernement. Nos préoccupations à cet égard sont les suivantes :

En ce qui concerne le réseau routier supérieur : l'amélioration de la route du parc des Laurentides de Québec jusqu'à Saguenay représente un avantage économique indéniable pour l'ensemble de la région. Cependant, pour notre territoire, le développement et l'entretien de **la route 169 du parc des Laurentides** et de **la route 155 vers La Tuque** doivent se poursuivre à des niveaux comparables aux grands réseaux routiers de même importance.

En ce qui concerne le **réseau routier local**, il est considéré comme l'ossature des liens et des échanges entre les communautés locales. Il assure l'occupation dynamique de notre territoire. Cela confirme l'importance de maintenir et de développer ce réseau territorial de 210 km. En considérant l'importance du trafic lourd qui emprunte **le lien routier entre Normandin et La Doré,** ce tronçon devrait être intégré dans les responsabilités du ministère du Transport. Les gouvernements doivent y consacrer les budgets requis.

Le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine possède environ 30 000 km de **chemins multiressources** qui donnent accès aux ressources forestières, minières, fauniques et aux activités récréatives en milieu forestier. Plus de 3 500 villégiateurs occupent le territoire et génèrent des retombées économiques importantes pour les municipalités de notre MRC. Ce réseau doit être maintenu et amélioré tant du point de vue de l'accessibilité que de la sécurité incluant l'affichage. Nous supportons sans réserve les efforts de l'ensemble de la région visant le maintien de l'accessibilité aux chemins multiressources. Pour y arriver, le gouvernement doit fournir les outils nécessaires pour que les MRC, ministères et organismes responsables de ces infrastructures puissent assurer pleinement leurs responsabilités.

> Nous supportons sans réserve les efforts de la région visant le maintien de l'accessibilité aux chemins multiressources.

Notre MRC met de l'avant le projet de développement du réseau **transboréal** (R206 au nord de Girardville). Sise dans le territoire du Plan Nord, cette route forestière vise à rejoindre la route 167 Témiscamie à partir du réseau de routes forestières régionales existantes. Ce réseau transboréal doit permettre aux entreprises de la région du Lac-Saint-Jean et des régions du cœur du Québec de bénéficier, dans le cadre du Plan Nord, d'avantages stratégiques en matière de transport pour véhicules lourds. L'évaluation sommaire du tracé que nous envisageons coûterait 6 M$. Ce projet a déjà obtenu l'appui de la Conférence régionale des élus (CRÉ) et de Ville de Saguenay. Le projet a déjà été présenté au gouvernement du Québec. Nous sommes en attente d'un engagement ferme.

Voir fiche projet n° 1

1.2 Le réseau ferroviaire

Trois propriétaires (le CN, Roberval-Saguenay et Port Saguenay) se partagent le réseau ferroviaire régional. Les problématiques qui ressortent d'une récente étude initiée par la CRÉ sur ces infrastructures sont inquiétantes pour l'avenir industriel de la région. L'élaboration d'un **plan stratégique ferroviaire régional** pour l'utilisation du rail est devenue essentielle. Ce plan doit avantager nos ports de mer régionaux, sans toutefois mettre en péril la capacité pour nos industriels d'avoir accès aux marchés d'exportation.

Nous souscrivons à la demande régionale pour la mise en place d'un plan stratégique sur le transport ferroviaire régional.

Depuis déjà quelques années, le tronçon ferroviaire de la **ligne Triquet-Dolbeau** sert uniquement l'aire de chargement de l'usine de séchage et de planage de Normandin. Quatre autres aires de chargement situées à Dolbeau, ont déjà été en opération. Le Canadien National (CN), propriétaire du tronçon Normandin-Dolbeau, a discontinué son service et l'état de cette voie ferrée se détériore. Il est impensable d'envisager le développement d'industries majeures sur tout le territoire sans cette infrastructure. En collaboration avec le milieu, l'appareil gouvernemental doit chercher des solutions et inciter le CN à remettre en service ce tronçon.

La MRC développe, au bénéfice de toutes les municipalités, un parc industriel sur la rive est de la rivière Mistassini, pour y accueillir des entreprises de grands gabarits. **Un pont ferroviaire** traversant la rivière Mistassini est requis pour assurer le prolongement de la voie ferrée vers le nord du territoire. Ce projet est de l'ordre de 40 M$. Les plans préliminaires sont déjà connus et déposés dans certains ministères provinciaux et fédéraux. Une réponse est attendue dans ce dossier qui s'inscrit dans le plan stratégique ferroviaire régional.

Voir fiche projet n° 2

L'efficacité d'un réseau ferroviaire est atteinte lorsqu'il permet l'accès à un port permettant l'exportation. Nous souscrivons totalement à la priorisation de l'utilisation optimum des **ports régionaux** pour le développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Plusieurs projets sont actuellement à l'étude et même si notre MRC n'est pas impliquée directement, nous pensons pouvoir tirer des bénéfices du développement de ces infrastructures.

1.3 Les autres infrastructures de transport

Il y a présentement cinq aéroports en opération dans la région, dont un est la propriété des villes de Dolbeau-Mistassini, de Normandin et de St-Félicien (Régie intermunicipale). Aucune stratégie globale de développement ou de positionnement n'est élaborée en regard de ces infrastructures. À l'intérieur d'une vision régionale, **l'aéroport Dolbeau-Saint-Félicien** (CYDO) pourrait occuper une spécialité de manipulation cargo et de desserte nordique. De plus, son rôle de fournisseur de services d'urgence du CSSS devrait être maintenu. Le gouvernement du Québec pourrait initier une démarche de concertation permettant de se doter d'une vision régionale, d'utilisation et de développement de ces infrastructures aéroportuaires régionales.

Le transport en commun régional est en effervescence. Pendant que plusieurs services collectifs de **transport en commun** se développent dans le milieu ciblant des clientèles spécifiques, le transport de passagers par train et par autobus est en difficulté. Il est urgent que les secteurs ruraux comme le nôtre puissent être soutenus par le gouvernement avec une réglementation et des programmes adaptés pour rationaliser les organisations pour bénéfice de la communauté.

1.4 Les infrastructures de communication

Le noyau urbain de la MRC est présentement desservi par la **téléphonie cellulaire** et le **réseau Internet** quoiqu'à des niveaux différents de qualité. Nous nous sommes liés à l'ensemble des demandes de la région afin d'étendre la couverture de ces réseaux dans les zones de villégiatures intensives et en milieu périurbain. De plus, nous visons, et ce, pour des raisons de sécurité, à couvrir les routes à circulation plus intensives telles que la route 169 reliant Hébertville et la route 170. Nous appuyons évidemment les travaux de la région afin de pouvoir compter sur un réseau efficace permettant aux entreprises excentrées de bénéficier des technologies de l'information et des communications (TIC) leur permettant d'être compétitives dans un marché où les transactions par Internet sont en forte croissance. Nous croyons également qu'un réseau de communication plus efficace permettrait à un plus grand nombre de travailleurs autonomes de venir s'installer en région.

Nous appuyons les travaux de la région concernant la mise en place d'un réseau des technologies de l'information et des communications

1.5 Les outils de développement

Renforcer les conditions de succès du territoire de la MRC, c'est également d'appuyer sur le potentiel de nos entrepreneurs et le développement de nos PME. Elles sont le principal générateur d'emploi chez nous, et ce, de façon encore plus marquée que pour le reste du Québec.

Il est plus facile de soutenir la croissance ou le transfert d'une entreprise que de procéder au démarrage d'une nouvelle. À cet effet, il faut moduler les soutiens techniques et financiers selon chacune des étapes d'évolution des organisations, faciliter leur implantation dans des espaces industriels appropriés et leur offrir des facilités (le gaz naturel par exemple) pour assureur leur compétitivité sur les marchés extralocaux.

Nous adhérons à la volonté du gouvernement de regrouper et de rationaliser les organismes dédiés au développement et au support à l'entrepreneurship. Toutefois, cette adhésion est conditionnelle à la certitude que seront maintenus, voire renforcés les moyens mis à la disposition du milieu pour soutenir le dynamisme entrepreneurial local.

1.5.1 Faciliter l'essor des PME et stimuler l'entrepreneuriat

Durant la phase de **démarrage**, les aides techniques et financières sont orientées principalement sur le promoteur et sur l'évolution de son idée d'entreprise. La proximité et la disponibilité des services de soutien à l'entrepreneur et l'expertise des conseillers sont des conditions essentielles. Ces services de proximité jouent un rôle important autant pour les entrepreneurs privés que ceux issus de l'économie sociale. À ce sujet, il faut souligner que plus de cent entrepreneurs collectifs, tout secteur économique confondu, œuvrent dans l'ensemble des municipalités de la MRC. Le récent budget du gouvernement confirme par son programme d'infrastructures en entrepreneuriat collectif l'importance de soutenir ces entreprises.

Si en phase de démarrage les énergies sont portées principalement sur le soutien à l'entrepreneur, en période de **développement et de croissance**, les efforts sont orientés davantage sur les besoins de l'entreprise en s'appuyant sur les connaissances et les aptitudes développées, la créativité et l'innovation permettent d'envisager la mise au point ou le développement de nouveaux produits et services et ainsi prendre de l'expansion sur les marchés.

Si le gouvernement décidait d'orienter une partie de ses efforts vers les **entreprises à fort potentiel**, il devra moduler ses interventions afin de tenir compte des réalités locales pour s'assurer que tous les territoires de la région puissent en bénéficier équitablement. Ce qui est identifié comme entreprises à fort potentiel pour une région ou une MRC n'a pas la même signification et importance dans d'autres secteurs du Québec.

Il faut s'assurer de faire progresser chacun des territoires du Québec. Cela est réalisable si chaque territoire identifie minimalement quelques entreprises à fort potentiel. Celles-ci seront appuyées au niveau local et gouvernemental, tant d'un point de vue technique que financier.

1.5.2 Les aires et parcs industriels

Nous considérons que la responsabilité de la MRC et de ses municipalités est de mettre à la disposition des entreprises et des entrepreneurs les espaces nécessaires à leur installation et à leur développement. La MRC de Maria-Chapdelaine offre présentement 19 aires industrielles dans neuf municipalités. Trois de ces aires peuvent être qualifiées de **parcs industriels**. Ces parcs industriels sont de nature locale et sont assumés par chacune des municipalités. L'évolution de ces espaces est souvent tributaire du dynamisme des entrepreneurs locaux. Un programme de soutien aux municipalités ainsi qu'un appui technique dans le développement de ces infrastructures contribueraient à soutenir le développement local.

La MRC développe, au bénéfice de toutes les municipalités, **le parc industriel de la MRC de Maria-Chapdelaine** qui devrait accueillir des entreprises de grands gabarits. Sa mise en place requiert des programmes et des fonds pour assurer son développement et sa promotion. Un ajustement des orientations gouvernementales en regard de l'implantation d'un « parc industriel territorial » faciliterait son déploiement. Par ailleurs, une aide financière associée à l'implantation d'une entreprise majeure serait requise.

1.5.3 Le gaz naturel

La MRC de Maria-Chapdelaine est la seule de la région qui ne bénéficie pas du service de **gaz naturel** sur son territoire. Depuis le début de l'an 2000, un projet d'extension du réseau a été déposé au gouvernement du Québec et à Gaz Métropolitain. Le projet a été réactualisé en 2014. Afin que toutes les entreprises de la région puissent bénéficier du même avantage concurrentiel, la MRC doit pouvoir offrir cette source d'énergie. En collaboration avec notre milieu, les gouvernements provincial et fédéral devraient prendre les mesures nécessaires pour que Gaz Métropolitain souscrive à notre demande qui date déjà de 15 ans.

En attendant que notre MRC ait accès au réseau de gaz naturel, une demande est déposée à la Régie de l'Énergie et à Hydro-Québec concernant la remise en place d'un programme bioénergie avec réduction de puissance et pourrait momentanément, compenser l'absence d'un réseau de gaz naturel accessible à nos institutions et à nos PME.

Voir fiche projet n° 3

THÈME II : CONSOLIDER ET ACCROÎTRE LES SECTEURS STRUCTURANTS

Depuis des décennies, la plupart des milieux sont à la recherche de secteurs d'activités économiques qui auront pour effet de diversifier leur économie. Force est de constater que ce sont encore les secteurs traditionnels de notre économie qui sont les locomotives presque exclusives de notre développement. D'un point de vue régional, nous pouvons observer que les sous-régions ne disposent pas des mêmes leviers économiques, particulièrement en ce qui concerne ceux offerts par l'industrie de l'aluminium.

Riche de ses caractéristiques forestières et hydrauliques, le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine pourrait en tirer davantage de potentiel.

2.1 La forêt

Durant la période de turbulence qu'a connue le secteur de la transformation du bois et de l'industrie des pâtes et papiers, le milieu a reconnu qu'il a vécu, qu'il vit et continuera de vivre de sa forêt. À cet effet, il affirme que :

« La forêt doit prioritairement faire vivre les gens qui l'habitent »

Une étude récente menée sur notre territoire par Innovagro consultant à propos de l'industrie de la sylviculture démontre l'importance économique de cette activité sur notre parterre forestier. Les principales entreprises de l'industrie de la sylviculture ont identifié unanimement l'accroissement de la possibilité forestière comme stratégie à adopter si nous voulons obtenir du bois de qualité et à bon prix dans un avenir prévisible. L'objectif n'est pas seulement de maintenir la possibilité forestière, mais surtout de l'accroître aux endroits stratégiques. Incidemment, on retrouve des zones propices aux travaux de sylviculture à proximité des usines. Le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine souscrit au dossier prioritaire régional qui a été déposé concernant l'accroissement de la possibilité forestière, le plan de protection qui l'accompagne et la promotion de cette industrie.

Le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine s'inscrit à titre de partenaire au dossier régional concernant l'accroissement de la possibilité forestière.

À cet effet, les Serres et pépinières de Girardville et la Pépinière de Normandin s'inscrivent comme leaders régionaux dans la **production de plants forestiers**. L'objectif de l'autosuffisance régionale de production de plants forestiers devrait être retenu comme cible à atteindre. Ces deux entreprises ont la disponibilité et la capacité de prendre de l'expansion dans ce secteur d'activité et des scénarios de développement attendent une directive du gouvernement pour se réaliser.

En ce qui concerne la **transformation de la matière ligneuse**, le secteur possède trois scieries, un moulin de planage et une papetière dotée d'une unité de cogénération, ce qui constitue le seul véritable complexe forestier intégré de la région. Ce dernier peut rapidement orienter sa production vers de nouveaux produits.

En ce qui concerne la production de bois d'œuvre, elle est spécifiquement destinée à l'exportation, principalement sur le marché américain. Ce marché subit des cycles économiques souvent déstabilisants. À l'exception de quelques entreprises de construction qui fabriquent des murs préfabriqués et quelques autres des armoires, les projets en 2^{e} et 3^{e} transformation ont de la difficulté à s'implanter et à persister. Les conditions du marché, mais également la disponibilité des essences demandées freinent l'expansion dans ce secteur.

Pour le marché du papier, il ne cesse de décroître. À court terme, nous sommes en droit de croire que l'usine de production de papier de Dolbeau-Mistassini poursuivra ses opérations, mais il est illusoire de croire que nous pourrons maintenir indéfiniment les mêmes produits dans les mêmes conditions. Les leviers pour supporter des changements technologiques et le développement de nouveaux produits requièrent soit une marge bénéficiaire importante de la part des entreprises et/ou des supports financiers gouvernementaux orientés sur la recherche et la mise au point de produit. Il est à souhaiter que l'ouverture manifestée lors du dernier budgétaire incite Produits forestiers Résolu à s'engager dans la voie de la diversification.

Quatre **équipementiers** spécifiquement dédiés à la fabrication d'équipements de scierie sont déjà bien implantés sur notre territoire. La récente crise forestière a obligé ces derniers à prendre un certain recul et à se diversifier. Les aides et les supports financiers pour le développement de marché et la commercialisation ne sont pas encore fortement inscrits dans les mesures de soutien

des organismes de développement. Des programmes à la commercialisation et un programme de support à l'embauche de ressources professionnelles spécialisées adaptées à la réalité des entreprises œuvrant dans ce secteur sont souhaités.

Quelques tentatives commerciales sont en cours à partir des **produits forestiers non ligneux** (PFNL). Que ce soit les champignons, les huiles essentielles, les herbes ou les épices de la forêt boréale exploités comme produits comestibles ou médicinaux, la Coopérative forestière de Girardville s'est inscrite comme leader provincial à ce chapitre. Toutefois, les succès commerciaux ne sont pas encore au rendez-vous pour ce secteur émergent. Des aides financières orientées vers le développement et la commercialisation seraient requises. En plus, un effort de structuration est nécessaire et les acteurs impliqués dans cette industrie naissante des PFNL doivent se mailler.

La MRC de Maria-Chapdelaine est la seule de la région qui n'a pas sur son territoire une maison d'enseignement supérieur, que ce soit un cégep ou une université. Mais au fil des ans, elle s'est dotée, à partir de l'expertise locale, **d'un centre de formation professionnelle** orienté sur l'exploitation forestière qui draine une clientèle de l'extérieur sur notre territoire. Il y a lieu de consolider et de renforcer la vocation de cet établissement. À titre d'exemple, le centre pourrait faire partie du complexe forestier intégré ou s'associer avec des entrepreneurs privés de façon à élargir les voies de sorties des étudiants sur le marché du travail et stimuler l'entrepreneurship dans ce domaine.

Depuis quelques années, une dizaine de corporations de développement forestier travaillent à l'intérieur des limites municipales à dominance forestière à jardiner la forêt. Ces corporations se sont donné une structure et une équipe d'encadrement : l'Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR), capable de soutenir la MRC dans la gestion d'une **forêt de proximité**. À cet égard, le milieu est en attente d'appels de propositions du gouvernement.

Le développement d'un projet de forêt de proximité permettrait de relancer le projet actuellement en veilleuse de la **Maison de la forêt**. Ce projet, qui se veut une vitrine technologique des pratiques forestières de demain, pourrait également devenir un site touristique scientifique.

Voir fiche projet n°4

2.2 L'énergie et l'aluminium

Riche d'un potentiel hydroélectrique, la MRC de Maria-Chapdelaine veut tirer profit de cette ressource et affirme que: *« L'énergie doit avoir des retombées permanentes localement ».*

Il y a quelques années, une vingtaine de sites sur le territoire ont été inventoriés en fonction de leur potentiel hydroélectrique. Pour diverses raisons, la plupart de ces sites ont été mis à l'écart de façon plus ou moins définitive. Le seul projet qui reste d'actualité dans la MRC de Maria-Chapdelaine est le projet d'une **minicentrale hydroélectrique sur la 11^{e} chute** qui est localisée près des municipalités de Girardville et de Notre-Dame-de-Lorette. Le projet développé en partenariat avec la MRC du Domaine-du-Roy et la communauté autochtone de Mashteuiatsh procurera les leviers financiers au bénéfice de ces trois collectivités. Le projet est au stade du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et devra par la suite, obtenir les autorisations nécessaires pour sa construction. Le souhait manifesté est qu'Hydro Québec soit un facilitateur dans la réalisation de cette infrastructure, particulièrement au niveau du raccordement.

Les tributaires du Lac-Saint-Jean coulant sur notre territoire fournissent plus de 90 % de l'apport hydrique de l'eau du lac Saint-Jean. Environ 45 % de cette eau est destinée à la production de l'électricité servant principalement à la production de l'aluminium. Force est de constater que le territoire bénéficie d'une infime partie des emplois générés par cette industrie. Devant ce constat, le milieu s'est mobilisé et a recherché un partenaire qui pourrait être intéressé par le dynamisme de notre communauté et le potentiel énergétique présent sur le territoire. Le projet **d'aluminerie Maria-Chapdelaine,** projet de 400 000 tonnes, est en gestation depuis quelques années. Des promoteurs intéressés attendent une implication positive de la part du gouvernement.

Voir fiche projet n°5

En ce qui concerne la **transformation,** cinq entreprises du territoire se sont spécialisées dans des produits conçus à partir de l'aluminium. Des équipements dédiés au transport à la fabrication de pièces mécaniques, meubles de classement et d'outils sont au lot des produits vendus tant sur le

marché local que national. Encore à ce chapitre, le développement de marchés et la commercialisation demandent des investissements financiers substantiels, alors que les ressources financières dans ce domaine sont difficiles à obtenir des institutions prêteuses. Des programmes d'aide gouvernementale pourraient appuyer les investissements dans ce secteur.

2.3 L'agriculture et l'agroalimentaire

En juin 2013, le conseil de la MRC a adopté son plan de développement des activités agricoles (PDAA) et établit des actions cohérentes pour en assurer sa réalisation. Le milieu a retenu que :

« La MRC place au centre de ses stratégies d'occupation dynamique du territoire une agriculture durable qui contribue à sa vitalité socio-économique dans le respect de l'environnement.

La **production laitière** (principalement regroupée dans la plaine de Normandin) a connu une diminution du nombre d'unités de production sans diminuer significativement le volume de produits. La production (de bovines, ovines et porcines) destinée presque exclusivement à la boucherie a demandé une certaine concertation pour assurer la rentabilité. Toutefois, le problème de relève agricole demeure.

Les cultures céréalières sont principalement constituées de fourrages, de pâturage, de blé, d'avoine, d'orge et de canola. Elles occupent la place dominante en ce qui concerne la **production végétale**, un seul producteur biologique s'inscrit dans la production maraichère. Ces producteurs sont également principalement implantés dans la plaine agricole de Normandin. Ces cultures sont attrayantes pour les grands intégrateurs ce qui n'est pas sans conséquence pour l'exploitation agricole traditionnelle. Le débat est toujours d'actualité.

C'est la production **du bleuet** qui est actuellement la culture de prédilection pour le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine. Le Syndicat des Producteurs de bleuets s'est donné des leviers financiers pour soutenir la recherche, le développement et la commercialisation de ce fruit. La stabilité du revenu et l'accès aux terres de production sont au lot des préoccupations des entrepreneurs.

Le territoire de la MRC est également le seul territoire régional qui cultive **des canneberges,** dites « *atocas* ». L'expérience comporte son lot d'imprévu, mais au fil des années, les producteurs ont développé le savoir-faire nécessaire à cette exploitation. La culture biologique est en forte progression pour la canneberge dans notre secteur. La commercialisation du fruit connaît des années difficiles.

Par l'entremise des Jardins de Maria-Chapdelaine, diverses expérimentations ont été réalisées avec la vigne d'ida, la cerise, la noisette, l'amélanche ainsi que la camerise. Pour l'instant, seule la camerise semble présenter un certain potentiel commercial. L'expérimentation et le développement doivent se poursuivre. La ferme de recherche de Normandin devrait être mise à contribution pour leur expertise. Les deux laboratoires de transformation agroalimentaire pourraient soutenir les promoteurs privés dans la production.

En ce qui concerne **la pomme de terre**, elle trouve son confort bien enraciné dans le sable du giron de Péribonka et celui du delta de la rivière Mistassini. Les producteurs ont développé une synergie pour la commercialisation de la pomme de terre de semence avec le développement de cultivars spécifiques au territoire, ce qui accroît le développement sur les marchés canadiens et américains. À ce chapitre, il est nécessaire de maintenir un renforcement des conditions phytosanitaires. Le défi demeure aussi de trouver des solutions pour contrer l'appauvrissement des sols et de diminuer significativement l'utilisation de pesticides.

À la suite du redéploiement de l'industrie laitière dans la région, nous avons perdu des importants centres de transformation en agriculture (d'abord celui de Normandin et par la suite Agropur de Chambord). Ainsi, c'est au chapitre de la **transformation** que le territoire affiche sa faiblesse. À l'exception d'un important centre d'emballage pour la pomme de terre, de deux usines de congélation et d'une usine de déshydratation pour le bleuet, d'une salaison, d'une chocolaterie et d'une fromagerie de proximité, la transformation agroalimentaire à grand volume demeure sous-exploitée. On compte également quelques entreprises artisanales émergentes qui exploitent des produits de l'ensemble de la gamme des petits fruits. Un programme d'appui à la transformation et à la commercialisation serait repris pour faire prospérer les entrepreneurs agroalimentaires.

Si nous voulons aborder la transformation des produits carnés, la clé de départ est la présence d'un **abattoir**. Le financement d'un abattoir mobile expérimental à propriété collective pourrait répondre à une partie de la demande régionale.

En ce qui concerne les organismes de soutien, la **ferme de recherche de Normandin** est reconnue nationalement pour sa contribution au développement des fourrages et des grains. Plusieurs rumeurs de fermeture ont circulé au cours des dernières années. Son maintien est essentiel pour notre développement régional. Nous revendiquons régionalement son maintien et son développement.

La coopérative forestière de Girardville s'est dotée d'un **laboratoire privé** qui traite des épices, des huiles essentielles et des champignons forestiers. Nous devons soutenir ce laboratoire et idéalement le rendre accessible à l'ensemble des producteurs régionaux.

Également, la Coopérative des deux rives de Normandin a un **laboratoire de production** orienté sur la transformation des petits fruits régionaux. Le laboratoire est déjà accessible à tous les promoteurs régionaux. Son maintien et son développement requièrent de l'aide pour répondre adéquatement aux besoins des transformateurs dans le développement de nouveaux produits.

La région s'est dotée d'un **fonds de développement et de recherche** (FRAN02). Une recapitalisation est requise pour assurer le développement agricole régional.

Au début de l'année, un programme a été mis en place par les principaux partenaires du secteur agricole. La MRC de Maria-Chapdelaine a fait connaître la Stratégie agri-relève, stratégie qui consiste à faciliter l'accès à la **relève agricole** par de l'aide technique rapide, des soutiens financiers bonifiés, un encadrement avec mentor et l'accès à des informations sur les terres et entreprises disponibles. (*Site internet de la MRC/Agro-transfert).* L'objectif est d'appuyer cette stratégie par un fonds spécifiquement dédié à la relève agricole.

Voir fiche projet n°6

2.4 Le tourisme et la culture

Le développement touristique de la MRC de Maria-Chapdelaine est fortement inspiré du rapport Rozon de 2010. Ce rapport vise à positionner le tourisme au Québec comme moteur de développement économique en améliorant le produit, en travaillant ensemble, et en arrimant la clientèle hors Québec à partir des pôles touristiques forts que sont Québec et Montréal. Nos actions sont également en concordance avec les orientations de la planification stratégique de l'Association touristique régionale.

En juin 2013, la MRC de Maria-Chapdelaine s'est dotée d'un plan directeur de développement touristique. Ce plan s'attaque aux enjeux visant l'amélioration et la diversification de l'offre touristique sur quatre saisons, ainsi que sur l'intégration et le positionnement de l'offre touristique tant au niveau régional, national, qu'international. Pour ce faire, nous nous sommes donné la vision suivante :

« Nous, les bleuets de Maria-Chapdelaine,
souhaitons mettre en valeur notre territoire (grand comme un pays),
nos ressources (nos grandes rivières et nos lacs omniprésents, nos forêts et nos paysages grandioses, notre faune sauvage...), nos talents et nos organisations concertées, pour améliorer notre qualité de vie et celle de nos enfants et les partager avec nos invités à travers des expériences mutuellement enrichissantes. »

Il faut convenir dès le départ que le tourisme est présentement une industrie marginale sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine. Il faut également constater que sur ce territoire, il n'existe pas réellement de **générateurs majeurs d'achalandage**. Pour ce faire, nous avons convenu dans le plan de développement touristique de retenir les villes de Dolbeau-Mistassini et de Normandin pour développer deux sites propices à l'implantation d'un produit d'appel. Celui du secteur de Dolbeau-Mistassini s'oriente à partir de l'héritage religieux et la présence des Pères trappistes alors que celui du secteur de Normandin est axé sur le développement d'un nouveau concept de parc d'amusements destiné à répondre à une clientèle familiale. Un des projets a déjà été déposé aux autorités gouvernementales en vue de l'obtention d'un financement et le second le sera bientôt.

En ce qui concerne la majorité des autres municipalités du territoire, elles veulent se développer à partir de la définition du **tourisme rural** qui est :

« Un tourisme local, voulu et maitrisé par les gens du pays,
un tourisme de rencontre et de partage puisant ses arguments dans
la richesse des territoires et la convivialité de ses habitants! »

Cette définition est partagée et acceptée par l'ensemble des municipalités du territoire. Lors des exercices de consultation qui ont été menés dans le cadre du Plan de développement touristique, chacune d'entre elles ont identifié leurs créneaux de développement. À titre d'exemple, le **Musée Louis-Hémon** entend relocaliser ses activités dans l'église de Péribonka. Ce projet permettra d'assurer la pérennité de l'église tout en bonifiant l'offre touristique du noyau villageois. Les commerces du village ne pourront que bénéficier de l'apport économique généré par les visiteurs du Musée.

Pour soutenir le développement du tourisme rural sur le territoire de la MRC, le Pacte rural a été identifié comme levier financier permettant aux municipalités de bonifier leur offre ainsi que saisir les opportunités d'affaires qu'offre l'industrie touristique. Le maintien du Pacte rural et l'accès au fonds spécifiques sont attendus pour atteindre des objectifs.

Depuis 1996, **la Véloroute des bleuets** fait office de leader québécois dans le développement et la promotion de ce type d'infrastructure touristique publique. Elle donne accès aux cyclistes de l'ensemble du territoire. Cet attrait est un des produits d'appel important du Lac-Saint-Jean qui génère des retombées économiques significatives dans notre secteur. Le temps est venu de la mettre à niveau. En consacrant les sommes nécessaires à son entretien et en maintenant nos investissements en promotion pour conserver la notoriété de ce produit touristique en croissance, la reconduction du support financier accordé à la route verte serait certes, un pas dans la bonne direction.

Le Parc régional des Grandes-Rivières est une initiative de la MRC qui est en concordance avec les orientations du créneau régional d'excellence Accord. Axés sur une offre quatre saisons, les intervenants locaux en tourisme d'aventure et écotourisme du territoire se positionnent avantageusement au niveau national et international en mettant en valeur le pouvoir attractif de la forêt boréale et des grandes rivières. L'offre touristique du parc est concentrée sur la randonnée pédestre, les excursions en canot-camping ou en chiens de traîneau et les sports d'eau vive. Depuis juin 2014, la Société de gestion du **Parc régional des Grandes-Rivières** est structurée et les partenaires sont identifiés. La démarche d'accréditation réglementaire auprès du ministère concerné est en cours. Dans la mesure où la Société du Plan Nord vise à faire du nord québécois une destination touristique de classe mondiale qui procurera aux visiteurs une expérience touristique authentique et sécuritaire, le Parc régional des Grandes-Rivières doit être considéré comme un partenaire de choix afin de réaliser cette vision d'avenir des plus structurantes pour la MRC de Maria-Chapdelaine.

Autre projet d'importance identifié au Parc régional des Grandes-Rivières, le **Lien intégrateur** vise le développement d'une infrastructure routière récréative quatre saisons en terres publiques reliant les monts Valin au secteur Chibougamau au profit de la pratique du quad et de la motoneige. Ces moyens de locomotion récréatifs sont en pleine croissance et figurent parmi les activités touristiques apportant les plus importantes retombées économiques. Pour voir le jour, ce projet nécessite un appui financier et politique à un moment où l'augmentation du nombre de kilomètres fédérés n'est pas permis au Québec. Le lien intégrateur est un véritable projet régional et doit être reconnu comme tel puisqu'il s'inscrit dans un développement touristique durable misant notamment sur la réhabilitation d'anciens chemins forestiers. Dans une seconde phase, il ouvrira la porte vers les pourvoiries et les territoires sauvages du nord pour un tourisme d'aventure averti.

Voir fiche projet n°7

Depuis bon nombre d'années, nous avons constaté qu'à l'exception des cyclistes, le tourisme ne fait pas le tour du Lac-Saint-Jean. Pour réagir à cet état de fait, nous avons (les 3 MRC du Lac-Saint-Jean) mis sur pied ***Destination Lac-St-Jean.*** L'organisme est dédié à la promotion et à la commercialisation. À cet effet, l'ATR demeure un partenaire privilégié et sa mission doit être maintenue. Avec la contribution du programme ACCORD, nous développons le projet « ***Route d'eau et de glace*** ». Le plan de signalisation et la sécurité sur les plans d'eau fera objet d'une prochaine demande de financement au créneau ACCORD.

THÈME III : DÉVELOPPER DE NOUVEAUX PILIERS

À compter de l'année 2007 jusqu'à la fin de 2013, le territoire de la MRC a bénéficié du programme de soutien aux territoires en difficultés (PSTD) et du Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles (FAMM). Ces programmes, spécialement dédiés à la diversification économique, nous ont permis de se doter d'une stratégie de diversification. La majorité des projets publics dont nous avons fait état au thème I (réseau transboréal, réseau ferroviaire, pont ferroviaire, aéroport, parc industriel de la MRC, gaz naturel) et au thème II (production plants forestiers, complexe forestier intégré, aluminerie Maria-Chapdelaine, route touristique) relève de cette stratégie. Il en est de même pour un bon nombre de projets privés associés aux équipementiers et aux produits forestiers non ligneux. Inspirer des réalisations obtenues de cette démarche, nous abordons le développement de nouveaux piliers à l'intérieur des filières que nous avons explorées ainsi que par d'autres opportunités de développement.

3.1 La filière forestière

L'économie américaine retrouve son rythme de croisière et le marché de la construction résidentielle devrait offrir rapidement des opportunités pour de nouveaux produits issus du bois. Des énergies considérables ont été allouées pour la recherche et le développement pour les bois d'ingénierie, ou de traitements visant à lui donner de nouvelles caractéristiques mécaniques ou de résistances à la dégradation. Des produits spécifiques orientés vers de nouvelles utilisations ont également été expérimentés. Il faut persister et éviter d'abandonner trop hâtivement cette filière.

La formule du **bois-ciment** et les projets de **traitement plus écologique du bois** font miroiter des opportunités intéressantes. Le domaine de la **pyrolyse** et des **nanomatériaux** reste à développer. Pour chacun de ces projets, il faut minimalement des promoteurs et des entrepreneurs pour y investir temps et argent et des garanties fermes d'approvisionnement en matière ligneuse.

3.2 Les produits d'ingénierie

Il faut tenir compte que l'industrie du sciage se remet progressivement d'une crise où les investissements ont été quasi absents. Si l'industrie veut rester compétitive, elle devra investir et nos équipementiers pourraient y trouver leur compte.

Les gouvernements doivent maintenir les avantages consentis par les programmes de crédit d'impôt ou de recherche et développements. Ceux-ci ont permis à quelques entreprises locales de se spécialiser et de mettre en marché de nouveaux produits permettant de diversifier leur gamme. D'autres innovations sont en attente de crédits pour être complétées.

3.3 La filière agroalimentaire

Selon une étude citée par GÉO alliances, sur 12 000 produits mis en marché ces dernières années, seulement sept ont obtenu un succès commercial. Six de ceux-ci étaient déjà connus du domaine de l'agroalimentaire. Donc, l'innovation reste la meilleure formule pour atteindre le succès. Sur notre territoire, **les projets à base de lait, de viande**, de **petits fruits** et de **produits forestiers non ligneux (PFNL)** sont les plus prometteurs. La transformation et la commercialisation doivent être soutenues si nous voulons sortir de notre modèle de pourvoyeurs de matières premières.

3.4 Les mines

Une certaine effervescence dans le secteur minier laisse espérer que certains projets pourraient, dans un avenir rapproché, contribuer significativement à notre économie. Que ce soit le projet de **niobium tantale de MDN** au nord de Girardville qui requiert une ligne de transport électrique de haut voltage, le projet **d'Ariane Phosphate** qui pourrait trouver avantage à sortir son minerai par notre territoire ou des projets plus modestes qui traitent des **minéraux industriels** tels que celui de Calcites du Nord (Carrière Lavoie) ou le potentiel des tourbières sises sur le territoire, il y a lieu de faire en sorte que les ministères facilitent dans la mesure du possible, la réalisation de ces projets. À ce chapitre, le gouvernement reste la porte à privilégier.

3.5 La filière énergétique

Au chapitre de la filière énergétique, si nous excluons les projets hydroélectriques ayant un potentiel de développement, nous comptons quelques dossiers actifs. Le premier est la mise en place d'une vitrine technologique orientée vers une nouvelle technologie de valorisation du biogaz. Implanté à l'ancien site d'enfouissement sanitaire de la MRC, cette technologie serait exploitable. Le second vise l'exploitation du potentiel thermique de la papeterie de Dolbeau générée à partir du surplus de vapeur de la bouilloire et des équipements de refroidissement. Les études sur son potentiel ont déjà été effectuées et un projet de parc agrothermique pourrait être développé à proximité de l'usine. Selon une autre option, le potentiel pourrait également, avec l'addition d'une seconde turbine, accroître la capacité actuelle de production électrique de la centrale. La capacité actuelle est de 24 MW elle pourrait être augmentée jusqu'à 36 MW. Issue d'un partenariat avec la MRC du Domaine-du-Roy, de la communauté de Mashteuiatsh et celle de Maria-Chapdelaine, la Société d'énergie du Lac-Saint-Jean a pour mission d'analyser toute forme d'énergie qui pourrait être mise en valeur de façon commerciale sur le territoire. À cet effet, il existe d'autres secteurs tels que l'énergie solaire, l'énergie éolienne et la biomasse qui présentent un potentiel énergétique qui intéresse la Société d'énergie.

3.6 La filière touristique

Avec un réseau de plus de 2000 km de rivières navigables, un lac aux allures de mer intérieure, un parc régional éclaté, le plus ancien musée de la région, deux économusées, la notoriété du chocolat des Pères trappistes, la Véloroute des Bleuets, des bleuetières à perte de vue, un enneigement exceptionnel, des milieux accueillants avec plus de 1000 espaces de camping, 53 chalets locatifs, 185 chambres et une multitude de projets dans les cartons de promoteurs passionnés, nous avons sans nul doute les ingrédients nécessaires pour faire prospérer la filière touristique dans Maria-Chapdelaine. Des leviers financiers seront toutefois nécessaires pour soutenir les promoteurs dans leurs projets de développement et assurer la promotion du secteur dans l'offre touristique régionale et sur les marchés intra-Québec et internationaux.

3.7 Les emplois gouvernementaux

De la diversification économique, c'est également le renforcement ou la création de nouveaux services. Une étude démontre qu'au chapitre de la représentation des emplois gouvernementaux, le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine, toute proportion gardée, retire le moins de bénéfice de la présence de ces emplois qui sont bien encadrés et rémunérés. À cet effet, à la fin des 1980, un décret gouvernemental est voté pour consolider voire développer les services au **Palais de justice de Dolbeau-Mistassini**. Déjà à l'époque, la clientèle locale qui devait se déplacer justifiait amplement ce projet. L'implantation d'un bureau satellite de la Société du Plan Nord viendra renforcer le support de nos trois municipalités inscrites dans cette stratégie. Ces projets contribueraient à ramener une forme d'équilibre relative à la concentration des emplois gouvernementaux dans la région.

3.8 Le pôle fourrure

Le projet pôle fourrure consiste à mettre en place avec des promotions reconnues pour leurs expertises un pôle de compétitivité dans le domaine de la fourrure boréale. L'objectif est de développer avec des promoteurs privés ou par essaimage un centre d'apprêtage en design et en commercialisation de produits haut de gamme issus de la fourrure boréale. Les étapes préalables nécessitent un support semblable à celui accordé aux créneaux d'excellence régionale ACCORD.

3.9 Contrat de relance

Les leviers financiers et techniques dont nous avons bénéficié de 2007 à 2013 à l'intérieur du contrat de diversification, nous ont permis d'explorer et de développer des projets dans la majorité des filières économique, envisageable sur notre territoire. Nous sommes persuadés que la reconduction d'un programme d'aide semblable qui fait appel à la réflexion, l'imagination, l'expérimentation et la prise en charge par le milieu, donnerait les leviers pour sortir des sentiers battus et ouvrir la voie à des opportunités insoupçonnées.

CONCLUSION

La MRC de Maria-Chapdelaine s'est dotée d'un préfet élu au suffrage universel. Il a pour mission de veiller à concerter tous les acteurs vers la vision 2025.

Cette situation nous permet de vous déposer l'ensemble de nos projets et aspirations pour le territoire. Nous sommes outillés pour prendre nos responsabilités. Nous le ferons avec les leviers nécessaires qui incombent à la tâche. Tous et chacun sont invités par leurs énergies et idées à contribuer à la création d'emplois, à la diversification et au développement de notre économie.

Que ce soit dans le cadre d'un sommet économique régional, ou par le dépôt de projets à l'intérieur des structures déjà existantes, nous sommes résolus à faire valoir son potentiel de développement.

Nous voulons par cette présentation dire à toute la région ainsi qu'à l'appareil gouvernemental que nous avons des idées et des projets pour envisager avec optimisme l'avenir économique de notre coin de pays.

Nous voulons s'associer à des partenaires sur certains dossiers régionaux prioritaires tels : **l'accroissement de la production forestière**, **les chemins multiressources**, **le réseau ferroviaire** et **la téléphonie cellulaire et Internet**. D'autres dossiers, tels que **le réseau transboréal**, le **lien intégrateur pour la motoneige et le quad**, **l'extension du gaz naturel**, **la minicentrale hydroélectrique sur la 11^{e} chute, le pôle fourrure et le tourisme** devraient préoccuper et intéresser la majorité des partenaires régionaux. Enfin, nous demandons de la considération dans d'autres projets de nature plus locale comme : **l'aluminerie Maria-Chapdelaine**, **la forêt de proximité**, **l'accroissement de la production de plants forestiers**, le projet **d'abattoir mobile** et **la Stratégie agri-relève.**

En terminant, nous tenons à rappeler que nous avons dès le départ offert notre collaboration avec notre nature généreuse pour partager l'avenir au bénéfice de toute la région.

Jean-Pierre Boivin, Préfet
MRC de Maria-Chapdelaine

ANNEXE I : FICHES PROJETS

1- Le réseau transboréal;
2- Le pont Tracel;
3- L'extension du réseau de gaz naturel;
4- La forêt de proximité;
5- L'Aluminerie Maria-Chapdelaine;
6- Stratégie Agri-relève;
7- Le lien intégrateur de motoneiges et quads;